



Assemblée générale

Distr. limitée
10 août 2015
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session
Troisième Commission

Organisation des travaux de la Troisième Commission

Note du Secrétariat

Répartition des questions inscrites à l'ordre du jour

1. Les questions renvoyées par l'Assemblée générale à la Troisième Commission seront publiées dans le document portant la cote A/C.3/70/1. On trouvera des informations générales sur ces questions dans la liste annotée (voir A/70/100).

Programme de travail

2. Le projet de programme de travail (voir annexe) a été établi compte tenu du paragraphe b) de l'article 99 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, de la décision 69/539 de l'Assemblée sur le programme de travail de la Troisième Commission pour la soixante-dixième session, de l'ordre du jour provisoire de la soixante-dixième session (A/70/150), des résolutions et décisions pertinentes de l'Assemblée sur la rationalisation de ses travaux et de ceux de la Troisième Commission, ainsi que de l'expérience acquise en matière d'utilisation des services de conférence.

Séances de questions et dialogues participatifs

3. Conformément à la pratique établie à la Commission et en application des alinéas c) et d) du paragraphe 3 de l'annexe à la résolution 58/316 de l'Assemblée générale sur les nouvelles mesures pour la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, la présentation des rapports, au début de chaque débat, par les chefs de secrétariat et hauts fonctionnaires du Secrétariat sera immédiatement suivie par des dialogues participatifs et des séances de questions avec les responsables des départements et des bureaux, les représentants du Secrétaire général, les rapporteurs spéciaux et les titulaires de mandat au titre d'autres mécanismes spéciaux dans le cadre des délibérations officielles de la Commission. Les délégations sont invitées à y participer activement en posant des questions et en formulant des observations impromptues. La séance de questions sera suivie d'un débat général au titre de chaque point de l'ordre du jour ou de série de points.



Interventions

4. La liste des orateurs pour le débat général consacré aux points de l'ordre du jour renvoyés à la Troisième Commission sera ouverte le lundi 21 septembre 2015.

5. La durée des interventions faites sur chaque point ou série de points, dans le cadre du débat général, doit être limitée à 5 minutes pour les délégations s'exprimant en leur nom propre et à 10 minutes pour les déclarations faites au nom d'un groupe de délégations.

6. Lorsque sera abordé le point 73 de l'ordre du jour provisoire, « Promotion et protection des droits de l'homme », les délégations pourront faire une déclaration au titre de chacun des alinéas a) et d), qui seront débattus l'un après l'autre. Elles pourront faire deux déclarations au titre des alinéas b) et c), qui doivent être examinés ensemble, sans toutefois faire deux déclarations sur un même alinéa. Pour gagner du temps, toutefois, les délégations sont encouragées à ne faire qu'une déclaration au titre des alinéas a) et d), et une déclaration au titre des alinéas b) et c), en respectant le temps imparti.

7. Lorsque seront abordés les points 71, « Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée », et 72, « Droit des peuples à l'autodétermination », qui doivent être examinés ensemble, les délégations pourront aussi faire deux déclarations distinctes. Également pour gagner du temps, les délégations sont, une fois de plus, encouragées à ne faire qu'une déclaration, en respectant le temps imparti.

8. Conformément à des décisions antérieures de l'Assemblée générale, les délégations exerceront leur droit de réponse soit en fin de journée, lorsque deux séances auront été prévues le même jour pour examiner un point de l'ordre du jour, soit au terme de l'examen de ce point si le débat s'achève avant la fin de la journée. La première intervention sera limitée à cinq minutes et la seconde, le cas échéant, à trois minutes.

Documentation

9. L'attention des membres de la Commission est appelée sur l'additif à la présente note (à paraître sous la cote A/C.3/70/L.1/Add.1), qui répertorie la documentation présentée au titre des divers points de l'ordre du jour devant être renvoyés à la Troisième Commission.

Services de conférence et dispositions concernant les séances

10. Sauf indication contraire, les séances de la Commission se dérouleront de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures dans la salle de conférence 1 du bâtiment des conférences. L'Assemblée générale a souligné qu'il était essentiel que les séances commencent de façon ponctuelle aux fins d'une utilisation efficace des services alloués aux organes intergouvernementaux de l'ONU. Suivant la pratique établie, il est proposé que les séances puissent être déclarées ouvertes sans que le quorum prévu à l'article 108 du Règlement intérieur de la Commission soit atteint.

Rapport du Conseil économique et social

11. À l'alinéa c) du paragraphe 4 de l'annexe à sa résolution 58/316, l'Assemblée générale a décidé que le point « Rapport du Conseil économique et social » serait intégralement examiné en séance plénière. Il a été précisé ultérieurement que, pour appliquer cette décision, les sections pertinentes du chapitre I du rapport qui relèvent de points de l'ordre du jour renvoyés aux grandes commissions seraient examinées par la commission compétente, l'Assemblée générale prenant la décision finale (voir A/59/250/Add.1, par. 4).

Rapport du Conseil des droits de l'homme

12. Dans sa résolution 65/281, intitulée « Examen de la question du Conseil des droits de l'homme », l'Assemblée générale a décidé de maintenir sa pratique consistant à renvoyer la question intitulée « Rapport du Conseil des droits de l'homme » à la plénière et à la Troisième Commission, conformément à sa décision 65/503 A, étant également entendu que le Président du Conseil présentera ce rapport, en sa qualité de Président, à la plénière et à la Troisième Commission et que celle-ci engagera avec lui, lorsqu'il lui présentera le rapport du Conseil, un dialogue participatif.

Conclusion des travaux de la Commission

13. Compte tenu du nombre de séances allouées à la Troisième Commission, l'Assemblée générale a fixé au 25 novembre la date de clôture de ses travaux. La Commission s'efforcera néanmoins de clore ses travaux plus tôt, si possible.

Annexe

Projet de programme de travail de la Troisième Commission

<i>Date/heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour^a</i>
Semaine du 5 au 9 octobre	
Mercredi 7 octobre	
10 heures	Élection du bureau Questions d'organisation Point 135 Planification des programmes ^b Déclarations liminaires, dialogue participatif et débat général portant sur : Point 28 Développement social a) Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale b) Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille c) Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement
13 heures	Clôture de la liste des orateurs pour le point 28
15 heures	Point 28 Débat général (<i>suite</i>)
Jeudi 8 octobre	
10 heures et 15 heures	Point 28 Débat général (<i>fin</i>)
18 heures	Heure limite de dépôt des propositions au titre du point 28
Vendredi 9 octobre	
10 heures	Déclarations liminaires, dialogue avec de hauts fonctionnaires du Secrétariat et débat général portant sur : Point 107 Prévention du crime et justice pénale Point 108 Contrôle international des drogues
13 heures	Clôture de la liste des orateurs pour les points 107 et 108
15 heures	Points 107 et 108 Débat général (<i>fin</i>)
18 heures	Heure limite de dépôt des propositions au titre des points 107 et 108

Date/heure	Point de l'ordre du jour ^a
Semaine du 12 au 16 octobre	
Lundi 12 octobre	
10 heures	Déclarations liminaires, dialogue participatif et débat général portant sur :
	Point 29 Promotion de la femme
	a) Promotion de la femme b) Suite donnée aux textes issus de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
13 heures	Clôture de la liste des orateurs pour le point 29
15 heures	Point 29 Débat général (<i>suite</i>)
Mardi 13 octobre	
10 heures et 15 heures	Point 29 Débat général (<i>suite</i>)
Mercredi 14 octobre	
10 heures	Point 29 Débat général (<i>fin</i>)
13 heures	Heure limite de dépôt des propositions au titre du point 29
15 heures	Déclarations liminaires, dialogue participatif et débat général portant sur :
	Point 69 Promotion et protection des droits de l'enfant
	a) Promotion et protection des droits de l'enfant b) Suite donnée aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants
Jeudi 15 octobre	
10 heures	Point 69 Débat général (<i>suite</i>)
13 heures	Clôture de la liste des orateurs pour le point 69
15 heures	Point 69 Décisions sur les propositions Débat général (<i>suite</i>)
Vendredi 16 octobre	
10 heures et 15 heures	Point 69 Débat général (<i>fin</i>)
18 heures	Heure limite de dépôt des propositions au titre du point 69

<i>Date/heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour^a</i>
Semaine du 19 au 23 octobre	
Lundi 19 octobre	
10 heures	Déclarations liminaires, dialogue participatif et débat général portant sur : Point 70 Droits des peuples autochtones a) Droits des peuples autochtones b) Suite donnée au document final de la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale, dite Conférence mondiale sur les peuples autochtones
13 heures	Clôture de la liste des orateurs pour le point 70
15 heures	Point 70 Débat général (<i>fin</i>)
18 heures	Heure limite de dépôt des propositions au titre du point 70
Mardi 20 octobre	
10 heures	Déclarations liminaires, dialogue participatif et débat général portant sur : Point 73, al. a) et d) Promotion et protection des droits de l'homme a) Application des instruments relatifs aux droits de l'homme Puis déclarations liminaires, dialogue participatif et débat général portant sur : d) Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne
13 heures	Clôture de la liste des orateurs pour le point 73, al. a) et d)
15 heures	Point 73, al. a) et d) Débat général (<i>fin</i>)
18 heures	Heure limite de dépôt des propositions au titre du point 73, al. a) et d)
Mercredi 21 octobre	
10 heures	Déclarations liminaires, dialogue participatif avec de hauts fonctionnaires du Secrétariat et débat général portant sur : Point 73, al. b) et c) Promotion et protection des droits de l'homme b) Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales c) Situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux

Date/heure	Point de l'ordre du jour ^a	
15 heures	Point 73, al. b) et c)	Dialogue avec les rapporteurs spéciaux, les représentants spéciaux et les experts indépendants
Jeudi 22 octobre		
10 heures	Point 73, al. b) et c)	Dialogue avec les rapporteurs spéciaux, les représentants spéciaux et les experts indépendants (<i>suite</i>)
15 heures		Décisions sur les propositions, suivies d'un dialogue avec les rapporteurs spéciaux, les représentants spéciaux et les experts indépendants (<i>suite</i>)
Vendredi 23 octobre		
10 heures et 15 heures	Point 73, al. b) et c)	Dialogue avec les rapporteurs spéciaux, les représentants spéciaux et les experts indépendants (<i>suite</i>)
Semaine du 26 au 30 octobre		
Lundi 26 octobre		
10 heures et 15 heures	Point 73, al. b) et c)	Dialogue avec les rapporteurs spéciaux, les représentants spéciaux et les experts indépendants (<i>suite</i>)
Mardi 27 octobre		
10 heures et 15 heures	Point 73, al. b) et c)	Dialogue avec les rapporteurs spéciaux, les représentants spéciaux et les experts indépendants (<i>suite</i>)
Mercredi 28 octobre		
10 heures et 15 heures	Point 73, al. b) et c)	Dialogue avec les rapporteurs spéciaux, les représentants spéciaux et les experts indépendants (<i>suite</i>)
Jeudi 29 octobre		
10 heures	Point 73, al. b) et c)	Dialogue avec les rapporteurs spéciaux, les représentants spéciaux et les experts indépendants (<i>suite</i>)
15 heures		Décisions sur les propositions, suivies d'un dialogue avec les rapporteurs spéciaux, les représentants spéciaux et les experts indépendants (<i>fin</i>)
Vendredi 30 octobre		
10 heures	Point 73, al. b) et c)	Débat général (<i>suite</i>)
13 heures		Clôture de la liste des orateurs pour le point 73, al. b) et c)
15 heures		Débat général (<i>fin</i>)
18 heures		Heure limite de dépôt des propositions au titre du point 73, al. b) et c)

<i>Date/heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour^a</i>
Semaine du 2 au 6 novembre	
Lundi 2 novembre	
10 heures	Déclarations liminaires, dialogue participatif et débat général portant sur : Point 71 Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée a) Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée b) Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban Point 72 Droit des peuples à l'autodétermination
15 heures	Points 71 et 72 Débat général
18 heures	Clôture de la liste des orateurs pour les points 71 et 72
Mardi 3 novembre	
10 heures	Points 71 et 72 Débat général (<i>fin</i>)
13 heures	Heure limite de dépôt des propositions au titre des points 71 et 72
15 heures	Déclarations liminaires, dialogue avec de hauts fonctionnaires du Secrétariat et débat général portant sur : Point 66 Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés et questions humanitaires
18 heures	Clôture de la liste des orateurs pour le point 66
Mercredi 4 novembre	
10 heures	Point 66 Débat général
13 heures	Heure limite de dépôt des propositions au titre du point 66
Jeudi 5 novembre	
15 heures	Décisions sur les propositions
Semaine du 9 au 13 novembre	
Mardi 10 novembre	
15 heures	Décisions sur les propositions
Jeudi 12 novembre	
15 heures	Décisions sur les propositions

<i>Date/heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour^a</i>
Semaine du 16 au 20 novembre	
Lundi 16 novembre	
15 heures	Déclaration liminaire du Président du Conseil des droits de l'homme, suivie d'un dialogue participatif et d'un débat général portant sur :
	Point 68 Rapport du Conseil des droits de l'homme
16 heures	Clôture de la liste des orateurs pour le point 68
18 heures	Heure limite de dépôt des propositions au titre du point 68
Mardi 17 novembre	
10 heures et 15 heures	Décisions sur les propositions
Mercredi 18 novembre	
13 heures	Date limite de dépôt des propositions en suspens
15 heures	Décisions sur les propositions
Judi 19 novembre	
10 heures et 15 heures	Décisions sur les propositions
Vendredi 20 novembre	
10 heures et 15 heures	Décisions sur les propositions
Semaine du 23 au 25 novembre	
Lundi 23 novembre	
10 heures et 15 heures	Décisions sur les propositions
Mardi 24 novembre	
10 heures et 15 heures	Décisions sur les propositions
Mercredi 25 novembre	
10 heures	Décisions sur les propositions
	Point 121 Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale^c
	Décisions sur les propositions en suspens
	Conclusion des travaux de la Troisième Commission

^a Point de l'ordre du jour provisoire (A/70/150).

^b Ce point doit être renvoyé à toutes les grandes commissions afin d'élargir le débat sur les rapports concernant l'évaluation, la planification, l'établissement des budgets et le suivi.

^c Ce point doit être renvoyé à la Troisième Commission à seules fins d'examen et de décision sur son projet de programme de travail en vue de la soixante et onzième session de l'Assemblée générale.